

Les ondes n'effraient pas les élus thônésiens (TdG du 11 février 2013)

En préambule, le PLR tient tout d'abord à préciser sur ce sujet sensible qu'il respecte tous les propriétaires qui souhaitent faire valoir leurs droits. Et c'est un droit que de s'opposer à l'implantation d'une antenne dans son voisinage. Cependant, la justice s'est prononcée à réitérées reprises sur l'installation de centrales de téléphonie mobile, soumise à autorisation cantonale, et a estimé que l'intérêt public lié à ces services prime sur les nuisances. Ces dernières années, la demande dans le domaine des télécommunications a crû de manière très importante, en particulier quant au débit de données.

La capacité de chaque antenne étant limitée, la marge de manœuvre se réduit, à moins de développer d'autres systèmes de communication. Et malheureusement, aujourd'hui, ces services fonctionnent grâce aux antennes. Mais qu'il s'agisse du rayonnement non ionisant ou des considérations paysagères, des règlements légaux existent (ORNI et LAT) et sont appliqués.

La Suisse a adopté les recommandations de l'OMS pour les lieux à séjour momentané. Pour les lieux à utilisation sensible, les facteurs sont dix fois plus sévères en Suisse, ce qui induit paradoxalement la multiplication des antennes.

Mais la multiplication des antennes est à la fois un inconvénient (sur le plan de l'aménagement), mais aussi un avantage puisqu'elles évitent l'émission puissante des téléphones portables, dont l'effet est beaucoup plus important pour l'utilisateur que celui des antennes, puisque les champs s'atténuent très rapidement avec la distance.

A Genève, l'installation de ces antennes fait l'objet d'une autorisation de construire après préavis du SABRA (Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants) qui statue en fonction des critères définis par la législation fédérale (valeurs limites fixées dans l'ORNI). L'OFCOM répertorie toutes les antennes au niveau fédéral, y compris leur position, et un partage a lieu entre les opérateurs pour respecter ces valeurs limites.

Par ailleurs, le SABRA est souvent consulté par des personnes qui ressentent ou pensent ressentir des effets. Ce service mesure alors le champ électromagnétique et le compare avec l'ORNI. Dans tous les cas, les valeurs sont largement inférieures à la limite. Cet élément est important, car le véritable enjeu est bien l'appréhension légitime que tout un chacun peut avoir face à la problématique des rayons électromagnétiques et sa perception de leur nocivité. Il ne viendrait, en effet, pas à l'idée de l'un d'entre nous de demander à la Commune d'intervenir pour soutenir le recours d'un communier contre la construction d'une habitation voisine dont la couleur ne lui plairait pas ou le style architectural trancherait avec sa propre demeure.

Pour terminer, nous citons quelques extraits des résultats du programme national de recherche sur les éventuels

risques sanitaires émanant des rayonnements électromagnétiques (PNR 57). Ce rapport est librement disponible sur Internet.

- Un élément intéressant est que le rayonnement électromagnétique émanant de la station de base d'un téléphone sans fil se trouvant à la maison est à peu près équivalent à celui d'une antenne-relais de téléphonie mobile se trouvant à l'extérieur: dans les deux cas, le cerveau n'est exposé qu'à de très faibles champs électromagnétiques.
- Il est apparu qu'au quotidien, les téléphones portables sont de loin la principale source de champs électromagnétiques.
- Un téléphone portable UMTS soumet le cerveau à moins de rayonnement qu'un téléphone sans fil utilisé à la maison.
- La principale découverte de ce projet de recherche est que l'exposition de la femme enceinte et de l'enfant à naître aux rayons issus de sources quotidiennes à domicile – par exemple ampoules à basse consommation, téléphones sans fil ou réseau sans fil (WiFi) – est inférieure aux valeurs limites en vigueur pour l'ensemble de la population. Mais les chercheurs ont constaté que les champs électromagnétiques moyenne fréquence des cuisinières à induction modernes peuvent être problématiques: si une femme enceinte se trouve tout près d'une cuisinière à induction en fonctionnement, l'exposition au rayonnement peut dépasser les valeurs limites admissibles.
- Une autre découverte cruciale est que l'exposition aux champs électromagnétiques n'a conduit à aucun problème de santé patent dans la population bâloise. Dans une étude sur un an, on n'observe ni maux de tête, ni problèmes de concentration, ni troubles du sommeil en rapport avec l'exposition aux champs électromagnétiques.
- Les connaissances – objectives – en sciences naturelles et médicales sur les risques éventuels des champs électromagnétiques pour l'être humain et l'environnement sont une chose. Mais le sentiment que l'être humain éprouve vis-à-vis d'une technologie en tant que danger ou non pour sa santé dépend aussi de la manière dont il évalue subjectivement les risques, dont il les perçoit et dont il y réagit.
- Plus on se trouve éloigné d'une antenne-relais, plus le rayonnement émis par le téléphone portable est fort lorsque celui-ci essaye d'établir la communication. Les personnes qui sont au courant de cet état de fait acceptent mieux les antennes-relais à proximité que les personnes qui l'ignorent.
- Globalement, les recherches du PNR 57 n'ont pas mis au jour de nouveaux faits alarmants qui exigeraient une réaction immédiate des autorités.

Jacques BÉNE
Député au Grand Conseil et Conseiller municipal

La rigueur dans la gestion des finances communales de notre ministre des finances a payé!

Depuis plusieurs années, sous l'impulsion de notre Conseiller administratif Pascal Uehlinger, notre Commune provisionne progressivement le manque de couverture de la caisse de retraite (CAP) qui assure la plupart des employés des communes.

C'est ainsi que CHF 700'000.- ont été mis de côté jusqu'en 2012 ainsi que CHF 200'000 budgétés en 2013. Cette pratique avait attiré les foudres du Service de surveillance des communes qui demandait que l'on dissolve cette provision, la jugeant contraire aux règles.

Or, les normes fédérales ont évolué et exigent que le taux de couverture atteigne 80% d'ici 40 ans, au lieu des 71,2% aujourd'hui. Cette situation fait l'objet d'un vaste débat dans le cadre de la fusion des deux grandes

caisses de l'Etat, à savoir la CIA et la CEH.

Pour respecter cette norme, notre Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, lors de sa séance du 18 décembre 2012, d'allouer une somme de CHF 2'165'500.- en 2013 pour atteindre en une fois ce taux de couverture, vu que les finances de la Commune nous le permettent.

Nous estimons donc avoir agi fort à propos et les faits nous ont donné raison. Les exemples qui nous sont fournis par les nations qui nous entourent nous enjoignent à maintenir une politique de rigueur.

Patrick A. GAUTIER
Conseiller municipal

Vendredi 19 avril 2013 de 17h30 à 19h30
Raclette de l'Entente (PLR/PDC)
Place de Graveson

La population de Thônex est cordialement invitée à venir rencontrer les élus PLR et PDC de Thônex (Conseil administratif et Conseil municipal) ainsi que les candidats PLR et PDC aux élections cantonales de cet automne (Grand conseil et Conseil d'Etat), dans une ambiance décontractée et un cadre convivial: la raclette et les boissons seront offerts par les deux partis de l'Entente, le PLR et le PDC.

Pour nous contacter:

PLR Thônex
CP 151
1226 Thônex
www.plr-thonex.ch

PLR

Les Libéraux-Radicaux Thônex

Rejoignez le
PLR. Les Libéraux-Radicaux de Thônex
sur Facebook.



La Mobilière

Assurances & prévoyance

Pascal Uehlinger

Conseiller en assurances

Tél. 022 819 05 81

Fax 022 737 38 39

Mobile 079 378 10 22

pascal.uehlinger@mobi.ch

Le Thônésien PLR



Organe du PLR. Les Libéraux-Radicaux de Thônex



Mesdames, Messieurs,
Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'année 2012 a été politiquement plus chargée qu'à l'accoutumée. Après une élection complémentaire au Conseil d'Etat brillamment remportée par le libéral-radical Pierre

Maudet en juin, le peuple genevois a accordé sa confiance aux partis gouvernementaux en adoptant, par une claire majorité, une nouvelle constitution cantonale en octobre.

Si on ne peut que déplorer le très faible taux de participation à ce dernier scrutin, qui n'a mobilisé qu'un tiers du peuple malgré l'importance de l'enjeu, on peut se demander si, plus que la complexité de l'objet soumis au vote, ce n'est finalement pas le climat particulièrement âpre de la campagne qui a dissuadé une majorité de citoyens de s'exprimer dans les urnes. Or, la confiance des citoyens dans la politique se mérite et ne s'obtient que par la dignité du débat.

Cette nouvelle année sera marquée par de nouveaux scrutins d'importance. En particulier, il s'agira de renouveler le Grand Conseil et le Conseil d'Etat selon les règles de notre nouvelle charte fondamentale, laquelle entrera en vigueur le 1^{er} juin prochain. Des députés-suppléants seront élus afin de remplacer les députés titulaires en cas d'absence. Ceci permettra de garantir que les votes soient le reflet d'une majorité effective, et non pas d'une majorité de circonstance.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat sera élu au système majoritaire à deux tours, comme c'est le cas dans la plupart des cantons suisses, et son président accomplira un mandat pour toute la durée de la législature, ce qui assurera une meilleure défense des intérêts de notre canton dans le cadre de la construction de ce qu'il convient désormais d'appeler "Le Grand Genève".

L'élection du Grand Conseil et le premier tour de l'élection du Conseil d'Etat auront lieu le 6 octobre 2013. Le second tour de l'élection du Conseil d'Etat aura lieu le 10 novembre 2013. Le principal chantier de la prochaine législature ne sera autre que celui de la mise en œuvre législative de la nouvelle constitution. De nombreuses lois devront être modifiées, en tout ou partie. De nouvelles lois devront être adoptées.

Dans les domaines de la sécurité, de la fiscalité, de la mobilité et du logement, Genève a plus que jamais besoin de politiques publiques à la fois ambitieuses et responsables, mais surtout tournées vers l'avenir et prenant en compte les intérêts des générations futures.

Dans ce cadre, notre association, qui a la chance de compter parmi ses membres deux députés et une Conseillère d'Etat, défend activement les intérêts de Thônex et de ses habitants, en particulier en visant une qualité de vie aussi élevée que possible pour tous.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette nouvelle parution du "Thônésien" et nous réjouissons de vous retrouver lors de notre prochain traditionnel stand-raclette! Liberté, responsabilité, solidarité!

Murat Julian ALDER
Président du PLR de Thônex

Le mot du Maire

Un gros effort a été consenti dans l'engagement des agents municipaux. Afin de garantir votre sécurité, nous avons doublé les effectifs, ce qui représente actuellement 10 personnes, permettant ainsi d'augmenter sensiblement le nombre d'heures sur le terrain, tant pour des rondes nocturnes, qu'à proximité des écoles.



Les commerçants se sentent également plus en sécurité grâce aux rapports privilégiés qu'ils entretiennent avec les APM: nous avons découpé la Commune en secteurs et chaque commerçant sait désormais à qui s'adresser en cas de problème.

Une attention particulière est également mise sur le stationnement sauvage qui met en danger les piétons, particulièrement les enfants.

Sous l'impulsion de la fraction PLR, le site de l'Ecole Adrien-Jeandin a été équipé de caméras. Dès lors, les auteurs de déprédations ont pu être sanctionnés.

Cette expérience très positive se poursuivra sur la Place de Graveson, puis à l'Ecole du Bois-des-Arts et enfin sur l'Espace Marcellly.

Le Conseil municipal a accepté la motion PLR visant à installer un éclairage sur certains chemins piétonniers public-privés afin d'améliorer la visibilité.

La Commune est également partenaire du programme GE Veille, consistant en des séances de prévention et d'intervention qui seront données par l'état-major de la police cantonale en présence des intervenants, des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et des douanes, et ceci dès le printemps 2013. Le plan sera communiqué par voie de presse très prochainement.

Des liens se sont tissés entre le Conseiller d'Etat en charge de la sécurité et le Conseiller administratif, tous deux étant parfaitement d'accord sur la mise en œuvre d'une collaboration renforcée entre les différents corps de police et les garde-frontières. Les premiers effets bénéfiques se font déjà sentir.

Effectivement, une des principales préoccupations du PLR, voire même la première préoccupation, consiste en la garantie d'une sécurité optimale pour toute la population thônésienne.

Claude DÉTRUCHE
Maire

Pétition "Faisons sauter les bouchons!"

La pétition municipale du PLR (RM-12-01) intitulée "Faisons sauter les bouchons à Thônex" munie de plus de 300 signatures validées a été déposée à la Mairie de notre Commune le 9 mars 2012, puis mise à l'ordre du jour du Conseil municipal du 20 mars 2012.



En substance, la pétition demande la réalisation des différents aménagements indispensables à la fluidification de l'axe de circulation prioritaire entre le nord et le sud de la Commune, comprenant notamment:

- un passage sous-route, sous la rue de Genève, reliant la rue François-Jacquier et l'avenue de Thônex, pour lequel les plans existent depuis fort longtemps;
- un réaménagement du carrefour entre l'avenue de Thônex, la route de Sous-Moulin et le Hameau de Fossard;
- un réaménagement du carrefour entre l'avenue Tronchet et la route de Jussy.

La proposition du Bureau du Conseil municipal, consistant à renvoyer la pétition au Conseil administratif, a été acceptée par 22 voix favorables et 4 abstentions.



Ci-dessus: dépôt des signatures de la pétition "Faisons sauter les bouchons" à la Mairie de Thônex par des Conseillers municipaux et membres du comité du PLR Thônex.

Le groupe PLR du Conseil municipal s'engage à suivre activement ce dossier dans les prochains mois et à tenir les Thônésiens informés de son évolution.

Ashwani SINGH

Conseiller municipal

Membre de la Commission "Circulation et Transports"

Initiateur de la pétition

Le groupe PLR au Conseil municipal

Après un long silence dû à une activité intense, le moment est venu de résumer notre activité au sein du Conseil municipal pendant ces derniers mois. Vous ne serez pas étonnés d'apprendre que nos actions principales avaient trait à la sécurité, la mobilité et l'urbanisme au sens large du terme.

1. Une pétition PLR "Faisons sauter les bouchons à Thônex" a été transmise au Conseil administratif par 22 oui et 4 abstentions lors du Conseil municipal du 20 mars 2012. Un article séparé, signé Ashwani Singh, vous renseigne davantage quant aux invites de ladite pétition.
2. Le Conseil municipal du 20 mars 2012 a voté par 23 oui et 3 abstentions une garantie de déficit annuelle de CHF 250'000 pour l'organisation d'une nouvelle saison culturelle redimensionnée et nettement moins onéreuse que par le passé.
3. A l'instar des communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, le groupe PLR a déposé une motion intitulée "Nouveau réseau TPG: des corrections urgentes pour les habitants de Thônex s'imposent", à savoir le rétablissement d'une liaison directe de Moillesulaz à la gare Cornavin sans rupture de charge. Elle a été acceptée par le Conseil municipal du 20 mars 2012 par 14 oui et 11 abstentions, les Vivre à Thônex-Les Verts et les Socialistes estimant que notre intervention n'était pas justifiée. Vous trouverez davantage de détails dans l'article séparé, rédigé par Ashwani Singh.
4. Une motion PLR "Etendons la vidéosurveillance aux sites sensibles de la Commune" a été votée par le Conseil municipal du 19 juin 2012 par 14 oui, 6 non et 3 abstentions. Sont notamment visées par cette

motion la place de Graveson, les écoles du Bois-des-Arts et de Marcellly.

5. Les Conseillers municipaux PLR ont soutenu l'achat d'un nouveau camion tonne-pompe (l'ancien va avoir 33 ans) au prix de CHF 355'000. Le Conseil municipal du 25 septembre 2012 a accepté le crédit par 20 oui, 1 non et 2 abstentions.
6. Le budget équilibré 2013 de la Ville de Thônex a été voté par le Conseil municipal le 13 novembre 2012 par 20 oui et 5 abstentions.
7. Une motion PLR "Pour un éclairage de sécurité des cheminements piétonniers de la Commune" a été acceptée par le Conseil municipal du 13 novembre 2012 à l'unanimité.
8. A la suite d'une intervention PLR lors du Conseil municipal du 7 février 2012, la Mairie a pris contact avec le propriétaire qui s'est déclaré prêt à faire poser un revêtement perméable sur le sentier reliant le bas de l'avenue Adrien-Jeandin à la route Blanche à proximité de la douane de Vallard. Au nom des utilisateurs des bus 5 et 25, le PLR remercie le propriétaire de sa générosité.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter le site de notre Mairie:

<http://www.thonex.ch> (politique -> conseil municipal -> procès-verbaux).

Les publications sont différées intentionnellement jusqu'à leur approbation.

Hans Rudolf ROTH

Chef de groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux de Thônex

Le PLR a demandé le rétablissement de la ligne de tram 16!

Le 20 mars 2012, le Conseil municipal de Thônex a voté une motion PLR dont le sous-signé est co-auteur, invitant le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat et du conseil d'administration des TPG pour demander le rétablissement au plus vite d'une ligne de tram reliant directement Moillesulaz et Cornavin.

Cette motion a été votée par une large majorité des Conseillers municipaux, malgré une opposition incompréhensible des socialistes, verts et consorts: dommage que ces derniers n'aient pas préalablement consulté leurs collègues de parti des communes voisines de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries, où des motions similaires ont été votées quasiment à l'unanimité...; dommage aussi qu'ils n'aient pas tenu compte de l'avis de l'ATE (Association transport et environnement) pourtant largement de leur bord, également favorable à la restitution de cette ligne.

Ces dernières années, les Thônésiens n'avaient pas à rougir de leur fréquentation des transports publics, comme en témoignait le fort taux de remplissage des trams dès les arrêts "Moillesulaz" et "Graveson". Cette ligne était par ailleurs très utilisée par les frontaliers des communes voisines, de Gaillard notamment, dont toute la population souhaite qu'ils évitent l'usage de la voiture pour les trajets quotidiens. Pour les habitants de Thônex et de Gaillard devant se rendre à Cornavin, le CEVA ne constitue pas une solution, car on imagine mal comment se feraient en pratique les liaisons entre les arrêts "Moillesulaz" et "Graveson" d'une part, et la gare de Chêne-Bourg d'autre part. Ainsi, le nouveau réseau risque fort de "casser" une dynamique et des comporte-



Tram 16 devant le cinéma Rialto, Cornavin

Vers la fin des années 1990 - donc pas si longtemps de cela - des grands travaux se chiffrent à plusieurs dizaines de millions de francs avaient été entrepris au Quai de la Poste pour le tronçon de la future ligne 16 reliant Bel-Air-Cité au Pont de la Coulouvrenière. Tout ça pour rien en fin de compte. Un grand gaspillage, montrant une fois de plus qu'il y a trop d'argent jeté par les fenêtres à Genève.

ments responsables qui ont mis de longues années pour se mettre en place.

Alors que la mise en service du nouveau réseau devait améliorer grandement la mobilité de la population, force est de constater que le nouveau dispositif ne répond pas avec satisfaction aux besoins de la population de Thônex et constitue de toute évidence une régression.

Six mois après le vote de la motion et suite à une question écrite du sous-signé, le 25 septembre

2012, le Conseil administratif a précisé n'avoir jamais obtenu de réponse directe, ni du Conseil d'Etat, ni des TPG. De toute évidence, ces instances n'entendent pas revenir sur leur décision de suppression de la ligne 16. Le groupe PLR Thônex en prend acte avec profond regret, tout en déplorant l'attitude cavalière des autorités vis-à-vis de la volonté des Thônésiens. Le fait que notre motion n'ait pas obtenu le soutien d'une partie du Conseil municipal et qu'elle n'ait donc pas été adoptée à l'unanimité a sans doute affaibli notre position. Les responsables se reconnaîtront.

Les demi-mesures qui ont filialement été introduites récemment ne peuvent pas être considérées comme satisfaisantes. La ligne de bus 61 reliant Annemasse à Cornavin sera déjà bondée à Thônex; quant aux lignes de bus 5 et 25 de Vallard à Cornavin, elle ne sont réellement utiles qu'aux habitants du sud de la Commune: ceux du centre urbain restent délaissés. Quel gâchis!

Ashwani SINGH
Conseiller municipal

Rue de Genève 121
1226 Thônex
Location LED / Plasma
022 348 11 48

t. 022 703 40 90
f. 022 703 40 98
107, avenue de Thônex
1231 Conches
duret.sa@duret.ch

fondée en 1871

Duret sa
C H A R P E N T E
M E N U I S E R I E

Tout ne se limite pas aux uniformes...

Renforcer la sécurité dans une commune ne s'arrête pas à augmenter le nombre d'agents de police municipale. Certes, il s'agit d'un facteur déterminant mais qui n'est pas unique. Renforcer la sécurité, c'est aussi améliorer l'aménagement urbain pour réduire le sentiment d'insécurité et "sanctuariser" certains bâtiments publics. Voici une petite revue des actions déjà engagées par vos élus PLR pour sécuriser notre espace de vie.

Vidéo-surveillance: après une première motion lors de la dernière législature (mars 2009) pour protéger l'école Adrien-Jeandin, le groupe PLR a porté l'estocade l'été passé (juin 2012). Bien sûr, la gauche s'y est opposée, mais la majorité du Conseil municipal a étendu le champ d'utilisation de la vidéo-surveillance sur notre Commune à d'autres bâtiments publics: les écoles Marcelly et Bois-des-Arts ainsi que la Mairie. Les faits le démontrent, la vidéo-surveillance a contribué à réduire les actes d'incivilité autour de l'école Adrien-Jeandin. Concédonns que la vidéo-surveillance n'est pas LA solution pour remédier aux déprédations. Elle n'est pas non plus un emplâtre sur une jambe de bois comme certains (à gauche) se l'imaginent. Elle fait partie d'un ensemble d'outils que nous devons valoriser pour protéger notre patrimoine public, financé par nos impôts, au service de la collectivité.

Autour des bâtiments publics et des écoles, mise en place de "totems": nos Thônésiens savent combien les préaux attirent quelquefois un biotope nocturne et étran-

ger à l'école. Ces "animaux" laissent souvent leurs déchets sur place. Sans parler du bruit. Grâce à notre Conseiller administratif en charge des écoles, Pascal Uehlinger, des panneaux (intitulés totems... peut-être ne sont-ils compris que par ces Apaches?) rappellent aux usagers des préaux les bonnes mœurs. Ils permettent ainsi à notre police d'intervenir sur la base d'un règlement publié (eh oui!).

Eclairage public: encore une action pour améliorer le mobilier sécuritaire. L'éclairage non seulement dans les lieux publics, mais aussi sur les passages et chemins, souvent servitudes de chemins privés, doit être amélioré. Le groupe PLR a déposé en ce sens une motion au Conseil municipal en novembre 2012. Mandat a été donné à notre Conseil administratif de contacter les propriétaires de chemins privés pour les encourager, voire les soutenir, à améliorer l'éclairage pour l'ensemble des usagers. Bref succès de mi-parcours, ces trois projets balisent un nouvel axe d'action politique pour combattre l'insécurité. Repenser l'espace public, identifier les problèmes potentiels du mobilier urbain. Est-ce qu'un banc, par exemple, perdu au fond d'un parc, intéresse plus les randonneurs ou des "sauvageons" ? tels sont des pistes que le groupe PLR va continuer d'approfondir.

Marc KILCHER
Conseiller municipal

Le corbeau du Chêne-Vert



Le corbeau du Chêne-Vert, perché sur une antenne de téléphonie mobile, a failli perdre son fromage en lisant un article en pleine page du quotidien préféré des petits copains. Il annonçait entre autres, le dépôt d'une motion demandant au Conseil administratif d'intervenir auprès du canton pour qu'il harmonise l'implanta-

tion des antennes, qu'ils jugent fort nocives, et qu'une carte soit établie.

Notre volatile pensait naïvement que le journalisme d'investigation avait encore droit de cité; que nenni!

Lors de la séance du Conseil municipal du 5 février 2013, le PLR a pu aisément démontrer que, non seulement le sujet n'était pas de la compétence de la Commune, mais encore que les émanations des antennes sont notamment moins nocives que celles des téléphones fixes sans fil et que, plus il y a d'antennes, moins elles sont puissantes. Enfin, la carte demandée existe déjà et peut être consultée sur le site de l'Etat. C'est pourquoi, naturellement, cette motion a été très nettement rejetée.

Pour plus de détails, voir page suivante.

Le populisme règne encore et c'est ainsi que la montagne a accouché de nouveau d'une souris.



Claude Detruche
113 rue de Genève
1226 Thônex
Tél 022.348.70.45
thonex@axa.ch

Votre agence près de chez vous
Assurances toutes branches
Vie et prévoyance
Hypothèques
Comptes Epargne